
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 10 décembre 2018 à 19 heures
1800, boulevard Saint-Joseph**

PRÉSENCES :

Madame Maja Vodanovic, mairesse d'arrondissement
Madame Micheline Rouleau, conseillère de ville
Madame Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement
Madame Julie-Pascale Provost, conseillère d'arrondissement
Monsieur Younes Boukala, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Martin Savard, directeur d'arrondissement
Monsieur Mathieu Legault, secrétaire d'arrondissement

CA18 19 0338

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Michèle Flannery

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 10 décembre 2018, tel que soumis.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.01

CA18 19 0339

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 novembre 2018

Il est proposé par Julie-Pascale Provost

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 12 novembre 2018.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.02

CA18 19 0340

Octroi d'un contrat à 4527984 CANADA INC. (STS MAINTENANCE), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 55 676,64 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 61 244,31 \$ - Appel d'offres public numéro 18-17334 - Onze (11) soumissionnaires

Il est proposé par Julie-Pascale Provost

appuyé par Michèle Flannery

D'octroyer un contrat à 4527984 CANADA INC. (STS MAINTENANCE), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 55 676,64 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 18-17334;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 55 676,64 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 5 567,67 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1187401006

CA18 19 0341

Octroi d'un contrat à 4368894 CANADA INC. (COMEAU EXPERTS CONSEILS), entreprise ayant obtenu un pointage supérieur au pointage intérimaire minimal à la suite de l'évaluation de son offre, pour des services professionnels de préparation de plans et devis, de surveillance de travaux pour la réfection de la chaussée, des trottoirs et ouvrages connexes sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine, au montant de 90 427,84 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 99 470,62 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1831 - Un seul soumissionnaire

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Micheline Rouleau

D'octroyer un contrat à 4368894 CANADA INC. (COMEAU EXPERTS CONSEILS), entreprise ayant obtenu un pointage supérieur au pointage intérimaire minimal à la suite de l'évaluation de son offre, pour des services professionnels de préparation de plans et devis, de surveillance de travaux pour la réfection de la chaussée, des trottoirs et ouvrages connexes sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine, au montant de 90 427,84 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1831;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 90 427,84 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 9 042,78 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.02 1187436003

CA18 19 0342

Octroi d'un contrat de gré à gré à LA PÉPINIÈRE - ESPACES COLLECTIFS, organisme à but non lucratif, pour des services professionnels de mobilisation du milieu, d'occupation et d'activation hivernale de la butte du parc Grovehill à l'arrondissement de Lachine pour la saison hivernale 2018-2019, au montant maximal de 76 128,40 \$, toutes taxes incluses

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Julie-Pascale Provost

D'octroyer un contrat de gré à gré à LA PÉPINIÈRE - ESPACES COLLECTIFS, organisme à but non lucratif, pour des services professionnels de mobilisation du milieu, d'occupation et d'activation hivernale de la butte du parc Grovehill à l'arrondissement de Lachine pour la saison hivernale 2018-2019, au montant maximal de 76 128,40 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 76 128,40 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention de services professionnels, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.03 1187125002

CA18 19 0343

Octroi d'un contrat de gré à gré à GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier à l'arrondissement de Lachine, à informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens notamment en regard de la propreté et de l'embellissement, au montant maximal de 133 100 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Michèle Flannery

D'octroyer un contrat de gré à gré à GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier à l'arrondissement de Lachine, à informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens en regard de la propreté, de l'embellissement, de la réduction, du réemploi, du recyclage et de la valorisation des matières résiduelles, au montant maximal de 133 100 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et ce, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 133 100 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.04 1187132002

CA18 19 0344

Addenda - Ratification d'une dépense additionnelle au montant de 7 501,64 \$, toutes taxes incluses, pour des services professionnels supplémentaires en surveillance des travaux au parc Pominville dans le cadre du contrat octroyé à DÉOM ET ASSOCIÉS EXPERTS-CONSEILS INC. par la résolution CA17 19 0149, selon l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1710, majorant ainsi le montant total révisé du contrat de 50 627,99 \$ à 58 129,63 \$

Il est proposé par Julie-Pascale Provost

appuyé par Younes Boukala

De ratifier une dépense additionnelle au montant de 7 501,64 \$, toutes taxes incluses, pour des services professionnels supplémentaires en surveillance des travaux au parc Pominville dans le cadre du contrat octroyé à DÉOM ET ASSOCIÉS EXPERTS-CONSEILS INC. par la résolution CA17 19 0149, selon l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1710, majorant ainsi le montant total révisé du contrat de 50 627,99 \$ à 58 129,63 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.05 1176731001

CA18 19 0345

Autorisation d'une dépense au montant de 266 800 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, destiné aux parcs riverains ainsi que pour divers sites de l'arrondissement de Lachine

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Micheline Rouleau

D'autoriser une dépense au montant de 266 800 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain, auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, destiné aux parcs riverains ainsi que pour divers sites de l'arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1186731003

CA18 19 0346

Octroi d'une aide financière au montant de 9 899,25 \$ à trois organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Julie-Pascale Provost

D'octroyer une aide financière au montant de 9 899,25 \$ aux trois organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018 :

| ORGANISME | MONTANT |
|--|-------------|
| GUIDES DU CANADA | 1 050,00 \$ |
| L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS" | 4 574,25 \$ |
| LES PRODUCTIONS MULTISENS INC. | 4 275,00 \$ |

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.02 1186759021

CA18 19 0347

Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 4 775 \$

Il est proposé par Julie-Pascale Provost

appuyé par Michèle Flannery

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant total de 4 775 \$, et ce, aux organismes désignés ci-dessous :

| ORGANISME | MONTANT |
|---|----------|
| CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE | 250 \$ |
| CLUB DE L'ÂGE D'OR DE VILLE SAINT-PIERRE | 85 \$ |
| CLUB DE SCULPTURE LES PIC-BOIS DE LACHINE | 75 \$ |
| CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL | 625 \$ |
| ÉCOLE SECONDAIRE DALBÉ-VIAU | 180 \$ |
| GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC. | 2 480 \$ |
| HABITATION COMMUNAUTAIRE DE LACHINE | 170 \$ |
| LA LÉGION ROYALE CANADIENNE LACHINE FILIALE 85-90 | 475 \$ |
| LE RÉVEIL DE LACHINE | 250 \$ |
| LE SOLEIL DE LACHINE INC. | 185 \$ |

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.03 1183479014

CA18 19 0348

Adhésion et participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 10 décembre 2018 au 3 novembre 2019

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Younes Boukala

D'approuver le renouvellement de l'adhésion ainsi que la participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 10 décembre 2018 au 3 novembre 2019;

D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 2 242,48 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.04 1187131008

CA18 19 0349

Approbation de l'entente de règlement entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, S.C.F.P., section locale 301, quant au quantum suivant la décision rendue par l'arbitre M^e Marcel Morin le 7 novembre 2014 concernant les griefs 12-1099 et 12-1151

Il est proposé par Julie-Pascale Provost

appuyé par Michèle Flannery

D'approuver l'entente de règlement entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, S.C.F.P., section locale 301, quant au quantum suivant la décision rendue par l'arbitre M^e Marcel Morin le 7 novembre 2014 concernant les griefs 12-1099 et 12-1151;

D'autoriser, à cette fin, une dépense de 74 337,59 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.05 1184053001

CA18 19 0350

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2019

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Younes Boukala

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2019 comme suit :

| | | |
|-------|-----------------|----------------|
| Lundi | 14 | janvier 2019 |
| Lundi | 4 | février 2019 |
| Lundi | 11 | mars 2019 |
| Lundi | 1 ^{er} | avril 2019 |
| Lundi | 6 | mai 2019 |
| Lundi | 3 | juin 2019 |
| Lundi | 5 | août 2019 |
| Mardi | 3 | septembre 2019 |
| Lundi | 7 | octobre 2019 |
| Lundi | 4 | novembre 2019 |
| Lundi | 2 | décembre 2019 |

Ces séances se tiennent à 19 h, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement au 1800, boulevard Saint-Joseph.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.06 1181658005

CA18 19 0351

Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Julie-Pascale Provost

De recevoir la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018;

De recevoir la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.07 1183547018

CA18 19 0352

Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019 (RCA19-19001)

VU l'avis de motion CA18 19 0319 donné à la séance du 12 novembre 2018 du conseil d'arrondissement de Lachine pour le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019 (RCA19-19001), et dont le dossier décisionnel fait la présentation;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier ont été distribués aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Michèle Flannery

D'adopter le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019 (RCA19-19001) de l'arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1181658007

CA18 19 0353

Adoption - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2019 (T-19-01)

VU l'avis de motion CA18 19 0320 donné à la séance du 12 novembre 2018 du conseil d'arrondissement de Lachine pour le Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2019 (T-19-01), et dont le dossier décisionnel fait la présentation;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier ont été distribués aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Julie-Pascale Provost

D'adopter le Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2019 (T-19-01).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.02 1183547014

CA18 19 0354

Adoption - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019 (T-19-02)

VU l'avis de motion CA18 19 0321 donné à la séance du 12 novembre 2018 du conseil d'arrondissement de Lachine pour le Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019 (T-19-02), et dont le dossier décisionnel fait la présentation;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier ont été distribués aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Julie-Pascale Provost

appuyé par Micheline Rouleau

D'adopter le Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019 (T-19-02).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.03 1183547015

CA18 19 0355

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2792)

Avis de motion est donné par le conseiller Younes Boukala de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement de Lachine du Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2792), et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

40.04 1187751002

CA18 19 0356

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2793)

Avis de motion est donné par la conseillère Micheline Rouleau de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement de Lachine du Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2793), et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

40.05 1187751003

CA18 19 0357

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 2 077 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2794)

Avis de motion est donné par la conseillère Julie-Pascale Provost de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement de Lachine du Règlement autorisant un emprunt de 2 077 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2794), et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

40.06 1187751004

CA18 19 0358

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de mise en conformité pour un bâtiment bifamilial sur le lot projeté portant le numéro 6 198 162 du cadastre du Québec (162-164, avenue Jolicoeur)

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Younes Boukala

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 4 juin 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) relative à la mise en conformité pour un bâtiment bifamilial sur le lot projeté portant le numéro 6 198 162 du cadastre du Québec (162-164, avenue Jolicoeur), ayant pour effet :

- de permettre, pour fins de mise en conformité pour un bâtiment existant, une marge de recul avant inférieure à celle du bâtiment voisin, et ce, bien que la grille des normes d'implantation 33B/38B, en annexe C du Règlement, prévoit que la marge de recul avant obligatoire est celle effective à l'une ou l'autre des constructions voisines ou encore toute marge comprise entre ces dernières.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1186470073

CA18 19 0359

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment unifamilial sur le lot portant le numéro 1 524 661 du cadastre du Québec (25, 56^e Avenue)

Un résident, voisin du bâtiment concerné, est venu s'exprimer quant au projet de construction.

À 19 h 25, la mairesse d'arrondissement suspend la séance.

À 19 h 36, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Julie-Pascale Provost

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 8 novembre 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) relative à la construction d'un bâtiment unifamilial sur le lot portant le numéro 1 524 661 du cadastre du Québec (25, 56^e Avenue), ayant pour effet :

- de permettre l'implantation d'un nouveau bâtiment à une distance de 1,5 mètre de la ligne latérale, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour un nouveau bâtiment unifamilial, une marge latérale minimale de 3,0 mètres.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.02 1186470072

CA18 19 0360

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment trifamilial sur le lot projeté portant le numéro 6 198 161 du cadastre du Québec (entre l'avenue Jolicoeur et la rue des Érables)

Il est proposé par Julie-Pascale Provost

appuyé par Micheline Rouleau

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 4 juin 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) relative à la construction d'un bâtiment trifamilial sur le lot projeté portant le numéro 6 198 161 du cadastre du Québec (entre l'avenue Jolicoeur et la rue des Érables), ayant pour effet :

- de permettre, pour un nouveau lot, une profondeur de 15,25 mètres, et ce, bien que la grille des normes d'implantation 33B/38B, en annexe C du Règlement, prévoit une profondeur de terrain minimale de 22,86 mètres;
- de permettre, pour un bâtiment trifamilial, deux accès au terrain, et ce, bien que le Règlement prévoit un seul accès au terrain pour les habitations trifamiliales;
- de permettre, pour un bâtiment trifamilial, un accès au terrain d'une largeur de 7,5 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoit une largeur d'accès au terrain maximale de 5,5 mètres pour les bâtiments résidentiels;
- de permettre, pour un bâtiment trifamilial, que les entrées de logements soient situées au même niveau, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'une habitation trifamiliale comprend trois logements répartis sur deux ou trois étages;

À la condition suivante :

- que l'arbre de gros calibre situé dans la cour latérale de la nouvelle construction soit conservé.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.03 1186470074

CA18 19 0361

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement du centre communautaire situé sur le lot portant le numéro 1 703 130 du cadastre du Québec (183, rue des Érables)

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Michèle Flannery

D'autoriser, selon les documents soumis en date des 24 octobre, 6 et 9 novembre 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) relative à l'agrandissement, en cour avant, du centre communautaire situé sur le lot portant le numéro 1 703 130 du cadastre du Québec (183, rue des Érables) ayant pour effet :

- de permettre, pour l'agrandissement d'un centre communautaire, une exemption de fournir des cases de stationnement, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour un centre communautaire, qu'une case par 40,0 mètres carrés de superficie de plancher est requise.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.04 1187204016

CA18 19 0362

Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement en cour avant du centre communautaire situé sur le lot portant le numéro 1 703 130 du cadastre du Québec (183, rue des Érables)

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Julie-Pascale Provost

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3), les documents soumis en date des 24 octobre, 6 et 9 novembre 2018 accompagnant une demande de permis de construction pour l'agrandissement, en cour avant, du centre communautaire situé sur le lot portant le numéro 1 703 130 du cadastre du Québec (183, rue des Érables).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.05 1187204017

CA18 19 0363

Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 580-582, rue Notre-Dame

Il est proposé par Julie-Pascale Provost

appuyé par Michèle Flannery

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3), les documents soumis en date du 15 octobre 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour le remplacement des fenêtres au rez-de-chaussée de la façade donnant sur la rue Notre-Dame, pour l'immeuble situé au 580-582, rue Notre-Dame.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.06 1186470068

CA18 19 0364

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 1231-1247, rue Notre-Dame

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3), les documents soumis en date du 12 novembre 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation de la façade principale de l'immeuble situé au 1231-1247, rue Notre-Dame, à la condition que la forme originelle du parapet soit conservée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.07 1186470071

CA18 19 0365

Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 850-858, boulevard Saint-Joseph

Il est proposé par Julie-Pascale Provost

appuyé par Younes Boukala

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs riverains du boulevard Saint-Joseph ainsi que du secteur résidentiel aux abords du Musée de Lachine (2698), les documents soumis en date du 23 octobre 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour le remplacement du mur de soutènement le long de l'allée de circulation de l'immeuble situé au 850-858, boulevard Saint-Joseph.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.08 1186470070

CA18 19 0366

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble anciennement situé au 685, rue Provost, et aujourd'hui désigné comme le 698, 7^e Avenue, depuis l'émission du permis de construction en 2014

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Michèle Flannery

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3), les documents soumis en date du 7 novembre 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation de l'immeuble anciennement situé au 685, rue Provost, et aujourd'hui désigné comme le 698, 7^e Avenue, depuis l'émission du permis de construction en 2014.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.09 1186470069

CA18 19 0367

Adoption d'un second projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'une habitation trifamiliale sur le lot portant le numéro 1 706 169 du cadastre du Québec (avenue Rosewood)

ATTENDU le premier projet de résolution numéro CA18 19 0326 adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2018;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 5 décembre 2018;

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Younes Boukala

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002), le second projet de résolution approuvant la construction d'une habitation trifamiliale sur le lot portant le numéro 1 706 169 du cadastre du Québec (avenue Rosewood), aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 1 706 169 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan de la page 3 du document intitulé « Habitations Rosewood – révision juin 2018 » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement sur le zonage (2710) applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'une habitation trifamiliale est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 1.2.6 relativement à la définition de « habitation trifamiliale », 4.8.9 et 4.14.3 b) ainsi qu'aux usages autorisés à la Grille des usages numéro 15A/38A relative à la zone R-705 et qui est incluse à l'annexe C du Règlement sur le zonage (2710).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION 1

BÂTIMENT

4. Les entrées des trois (3) logements du bâtiment doivent être situées sur le même niveau, le tout tel qu'illustré aux pages 5 à 8, 10 et 12 du document intitulé « Habitations Rosewood – révision juin 2018 » joint en annexe A à la présente résolution.

SECTION 2

AMÉNAGEMENT ET OCCUPATION DES COURS

5. Les accès au terrain doivent être conformes à ceux illustrés aux pages 6, 7, 8 et 10 du document intitulé « Habitations Rosewood – révision juin 2018 » joint en annexe A à la présente résolution.

6. Les écrans d'intimité entre les terrasses extérieures doivent être conformes à ceux illustrés à la page 7 du document intitulé « Habitations Rosewood – révision juin 2018 » joint en annexe A à la présente résolution.

SECTION 3

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

7. Toute demande de permis visant la construction d'un bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3), selon les objectifs et critères qui suivent :

Objectifs :

- 1° favoriser la construction d'un projet qui s'inspire de la typologie, du gabarit et du volume des bâtiments du milieu d'insertion et contribue à son évolution;
- 2° favoriser la diversité et la complémentarité dans l'agencement des façades et des revêtements extérieurs et faire en sorte que le bâtiment dégage une image de qualité supérieure.

Critères :

- 1° le bâtiment doit s'inscrire dans une échelle, des proportions et une hauteur qui s'harmonisent à celles des bâtiments composant le milieu d'insertion;
- 2° un bâtiment au parti architectural contemporain doit être favorisé;
- 3° l'utilisation de types, d'agencements et de couleurs de matériaux de revêtement s'inspirant de ceux des bâtiments composant le milieu d'insertion doit être favorisée;
- 4° le prolongement du revêtement de la façade principale sur les murs latéraux doit être favorisé;
- 5° les caractéristiques architecturales du bâtiment ainsi que sa composition volumétrique doivent tendre à respecter celles illustrées aux pages 8, 12 à 16 et 18 du document intitulé « Habitations Rosewood – révision juin 2018 » joint en annexe A à la présente résolution.

SECTION 4

DÉLAI DE RÉALISATION

8. Les travaux de construction doivent débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 5

GARANTIE MONÉTAIRE

9. Préalablement à la délivrance du permis de construction du bâtiment, une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 38 000 \$ doit être déposée.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux de construction visés par la présente résolution.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A

HABITATION ROSEWOOD – RÉVISION JUIN 2018

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.10 1186470067

CA18 19 0368

Réception de la liste de mouvement de personnel

Il est proposé par Julie-Pascale Provost

appuyé par Micheline Rouleau

De recevoir la liste de mouvement de personnel telle que soumise, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

50.01 1187914008

CA18 19 0369

Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Younes Boukala

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

51.01 1181658009

CA18 19 0370

Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Julie-Pascale Provost

De prendre acte du dépôt de la mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement, madame Michèle Flannery et madame Julie-Pascale Provost, ainsi que du conseiller d'arrondissement, monsieur Younes Boukala, de l'arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

60.01 1181658010

Période de questions des membres du conseil

70.01

Période de questions du public

| CITOYEN | QUESTION |
|----------------|--|
| Yves Châtelain | Protection, entretien des végétaux, nettoyage des déchets et réduction des méfaits le long des berges du lac Saint-Louis, notamment celles du parc Summerlea Traverse pour piétons à l'intersection de la 56 ^e Avenue et du boulevard Saint-Joseph – Réinstallation du panneau de signalisation donnant priorité aux piétons pour traverser |

70.02

Et la séance est levée à 20 h 16.

Maja Vodanovic
Mairesse d'arrondissement

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 janvier 2019.

La version officielle de ce procès-verbal peut être consultée au 1800, boul. Saint-Joseph, durant les heures normales d'ouverture.